

# BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



## PROJET : PROJET PILOTE REDD GEOGRAPHIQUEMENT INTEGRE D'ISANGI

PAYS : REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

### RAPPORT D'EVALUATION DU PROJET

Décembre 2010

Equipe d'évaluation	Chef d'équipe :	C.DOVONOU	Chargée des Opérations, FFBC	Poste 2922
	Membres :	A. LOSSOMBOT	Expert gestion Financière, CDFO	Poste 6335
	Manager secteur :	C. MOLLO NGOMBA	FFBC	Poste 3219
	Directeur secteur:	Aly ABOU-SABAA	OSAN	Poste 2037
	Directeur région :	M. KANGA	ORCE	Poste 2251
Révision par les pairs	MM. A. Dagamaïssa	Expert forestier, OSAN	Poste 2495	
	M. Ould Cheikh	Ingénieur Irrigation, OSAN	Poste 2773	
	M. C. Ahoosi	Chargé des acquisitions, CMFO	Poste 6811	
	H.R. Shalaby	Environnementaliste, OSAN	Poste 3006	

## TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Équivalences monétaires, Année fiscale, Poids et mesures, Liste des Acronymes et Abréviations, Fiche de projet, Résumé exécutif, Matrice du projet, Calendrier d'exécution du projet.	i-xii
<b>I. ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION.....</b>	<b>1</b>
1.1 Liens du projet avec la stratégie et les objectifs du pays .....	1
1.2 Justification de l'intervention de la Banque.....	1
1.3 Coordination de l'aide.....	2
<b>II. DESCRIPTION DU PROJET .....</b>	<b>2</b>
2.1 Objectifs du projet.....	2
2.2 Composantes du projet.....	3
2.3 Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées .....	4
2.4 Type de projet .....	4
2.5 Coût du projet .....	4
2.6 Zone et bénéficiaires du projet.....	6
2.7 Approche participative pour l'identification, la conception et l'exécution du projet .....	7
2.8 Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet .....	7
<b>III. FAISABILITE DU PROJET .....</b>	<b>8</b>
3.1 Performances économiques et financières .....	8
3.2 Impact environnemental et social .....	9
3.3 Déplacement involontaire de population .....	10
<b>IV. EXECUTION .....</b>	<b>11</b>
4.1 Dispositions en matière d'exécution .....	11
4.2 Suivi-évaluation du projet.....	14
4.3 Gouvernance .....	14
4.4 Durabilité .....	15
4.5 Gestion des risques .....	15
4.6 Développement des connaissances .....	16
<b>V. CADRE JURIDIQUE.....</b>	<b>16</b>
5.1 Instrument légal .....	16
5.2 Conditions associées à l'intervention du FFBC.....	17
5.3 Conformité avec les politiques de la Banque.....	17
<b>VI. RECOMMANDATION.....</b>	<b>17</b>

### ANNEXES

Annexe 1 :	Carte de localisation de la zone du projet
Annexe 2 :	Coûts détaillés par composante et par activité, en Monnaie locale et en Devises
Annexe 3 :	Dispositions relatives à l'acquisition des travaux, biens et services
Appendice 1 :	Indicateurs socio-économiques de la RDC
Appendice 2 :	Portefeuille de la BAD dans le pays

## **Equivalences monétaires**

*Décembre 2010*

1 Unité de Compte (UC) = 1428,161873 Franc Congolais

1 Unité de Compte (UC) = 1,20 520 EUR

1 Unité de Compte (UC) = 1,52578 USD

## **Année fiscale**

1<sup>er</sup> janvier - 31 décembre

## **Poids et mesures**

1 tonne métrique	=	2204 livres
1 kilogramme (kg)	=	2,20 livres
1 mètre (m)	=	3,28 pieds
1 millimètre (mm)	=	0,03937 pouce
1 kilomètre (Km)	=	0,62 mile
1 hectare (ha)	=	2,471 acres

## LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS

<u>SIGLES</u>	<u>DEFINITIONS</u>
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>CARPE</b>	« <i>Central African Regional Program for the Environment</i> »
<b>CN-REDD</b>	Coordination Nationale REDD
<b>COMIFAC</b>	Commission des Forêts d’Afrique Centrale
<b>DEP</b>	Direction des Etudes et de la Planification
<b>DSCRP</b>	Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
<b>FFBC</b>	Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo
<b>ICCN</b>	Institut Congolais de Conservation de la Nature
<b>IFA</b>	Institut Facultaire des sciences Agronomiques (Yangambi)
<b>INERA/Yangambi</b>	Institut National pour l’Etude et la Recherche Agronomiques
<b>MDP</b>	Mécanisme de Développement Propre
<b>MECNT</b>	Ministère de l’Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme
<b>MRV</b>	Monitoring-Rapportage-Vérification
<b>OCEAN</b>	Organisation Concertée des Ecologistes et Amis de la Nature
<b>PACEBCo</b>	Programme d’Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo
<b>PCN</b>	Protection et Conservation de la Nature (ONG),
<b>PNFoCo</b>	Programme National Forêt et Conservation de la Nature
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PACEBCo</b>	Programme d’Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo
<b>PNFoCo</b>	Programme National Forêt et Conservation de la Nature
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>RDC</b>	République Démocratique du Congo
<b>REDD+</b>	Réduction des Emissions liées à la déforestation et la dégradation.
<b>REAFOR</b>	Projet de Relance de la Recherche en Agriculture et Foresterie
<b>SIG</b>	Système d’Information Géographique
<b>UCPFCN</b>	Unité de coordination du Projet forêt et conservation de la nature
<b>UNIKIS</b>	Université de Kisangani.
<b>WCS</b>	<i>Wildlife Conservation Society</i>

## FICHE DE PROJET

Fiche du client

**DONATAIRE :** Gouvernement de la RDC

**ORGANE D'EXECUTION :** Coordination nationale REDD

### Plan de financement

Source	Montant (Euro)	Instrument
FFBC	2,298 millions	Don
Autres bailleurs	Néant	
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>2.298.215</b>	

### Importantes informations financières de la BAD

Montant du don	2,298 millions
Commission d'engagement*	SO
Commission de service	SO
Echéance	SO
Différé d'amortissement	SO
TRI VAN	SO
TRE	SO

### Durée – principales étapes (attendues)

Durée : trois (3) ans	
Approbation de la note conceptuelle	7 Mars 2010
Approbation du projet	Février 2011
Entrée en vigueur	Avril 2011
Dernier décaissement	Octobre 2013
Achèvement	Décembre 2013
Dernier remboursement	SO

## RESUME DU PROJET

### 1. Aperçu général du projet

1.1 Sur instructions du Conseil de Direction en date du 5 décembre 2009, une mission du FFBC s'est rendue dans tous les pays du bassin du Congo à l'effet d'identifier les projets gouvernementaux à soumettre au FFBC pour financement. Chaque pays du bassin du Congo dont la RDC a produit à cet effet des notes de conception transmises au FFBC pour examen et approbation. Le conseil de Direction, lors de sa septième session ordinaire tenue à Tunis en date du 7 mars 2010 a approuvé les notes de conception et instruit le Secrétariat du FFBC d'assister les pays à produire les propositions détaillées et à les évaluer aussitôt. En début avril 2010, à la suite de la transmission par les pays des propositions détaillées, le Secrétariat a initié une mission d'évaluation des projets dans les différents pays qui a permis l'élaborer le présent rapport. Le conseil de Direction du FFBC, lors de sa neuvième session tenue les 15 et 16 novembre à Libreville au Gabon a approuvé le financement du présent projet pour un montant de 2,298 millions d'euros

1.2 Le projet « pilote REDD géographiquement intégré d'ISANGI » a pour objectif sectoriel de contribuer à la réduction de la déforestation et de la pauvreté dans la zone du projet. Ses objectifs spécifiques sont : (i) renforcer les capacités de l'administration locale en matière de gestion et planification, d'aménagement du territoire, de sécurisation foncière, d'harmonisation et application de la loi ; (ii) renforcer les capacités humaines, techniques, financières et organisationnelles des populations locales pour une gestion productive et la valorisation durable de leur environnement ; et (iii) améliorer les conditions économiques et sociales des populations locales. La durée du projet est de 3 ans et son coût total est évalué à **2.298.215€**, dont la totalité du financement est demandée au FFBC.

1.3 Le projet sera exécuté par une cellule de coordination au sein du Ministère de l'environnement, de la conservation de la nature et du tourisme (MECNT) qui, pour ce faire, s'attachera les services de l'ONG OCEAN, dont le rôle sera de s'occuper plus spécifiquement de la coordination technique des opérations sur le terrain, avec l'aide d'autres institutions telles que l'Institut national d'études et de recherche agricoles (INERA) et l'Université de Kisangani (UNIKIS). Les ressources du don FFBC, soit 2,298 millions d'euros, serviront à financer les activités de reboisement qui seront entreprises par les populations (régénération de 20% des forêts), à renforcer les capacités des communautés et de l'administration locales, à promouvoir des activités génératrices de revenus en agriculture (cultures vivrières, rizi-pisciculture, en élevage (porcin, caprin, aviaire) et en agroforesterie, qui permettront d'augmenter les budgets des ménages d'au moins 15%. Le projet contribuera aussi à établir un cadastre forestier et à améliorer le fonctionnement des radios communautaires, car elles servent à sensibiliser les populations sur les thématiques relatives au développement socio- économique en général et aux activités que prône le projet, en particulier.

## **2. Bénéficiaires du projet et impacts du projet sur les bénéficiaires**

2.1 Les bénéficiaires du projet sont : (i) les bénéficiaires directs, qui comprennent les communautés locales des 5 villages ciblés par le projet et les experts nationaux au niveau provincial et local ; et (ii) les bénéficiaires indirects qui comprennent le reste de la population d'Isangi ne vivant pas dans les villages ciblés et d'autres acteurs opérant dans le territoire.

2.2 Les impacts du projet sont de plusieurs ordres : (i) environnemental avec la régénération de 90 ha de forêts; (ii) économique et financier avec l'amélioration des revenus qui sera obtenue grâce à l'intensification de 80 ha de cultures vivrières et de 5 ha d'étangs rizi-piscicoles, la distribution de 600 géniteurs (porcins, caprins et volaille) ; (iii) social et communicationnel avec un appui en matériel à quatre radios (Isangi, Yangambi, Tolao et Kisangani ) et une télévision (Kisangani) ; (iv) scientifique et institutionnel avec la mise en place de 5 parcelles de suivi des stocks de carbone, 5 comités d'organisations paysannes, 5 dispositifs de monitoring, rapportage et vérifications et un dispositif de suivi au sein du projet, ainsi que le micro-zonage de quelque 115.307 ha.

2.3 A terme, le projet permettra une augmentation de 20% des superficies forestières de la région et de 15% des revenus des ménages touchés. Le réseau de pistes d'évacuation que le projet mettra en place permettra de désenclaver les villages, et d'offrir ainsi des opportunités d'ajouter de la valeur à la production agricole locale grâce à un accès plus facile aux marchés.

## **3. Evaluation des besoins et justifications du projet**

3.1 Les besoins du projet procèdent de la nécessité de réduire, voire arrêter la déforestation, en proposant aux populations des activités alternatives à l'exploitation forestière sauvage, qui soient susceptibles d'améliorer durablement leur niveau de vie.

3.2 Le projet contribuera à la réalisation des objectifs du FFBC grâce à une réduction du taux de déforestation et l'atténuation de la pauvreté en RDC. Il couvre trois domaines thématiques du FFBC, à savoir : (i) gestion forestière et pratiques durables ; (ii) moyens de subsistance et développement économique ; (iii) suivi écologique et socio-économique et données de référence. Il touche par ailleurs les quatre axes du Plan de convergence de la COMIFAC suivants : l'aménagement des écosystèmes et reboisements forestiers (axe n°3) ; la valorisation durable des ressources forestières (axe n°5) ; le développement des activités alternatives et la réduction de la pauvreté (axe n°6) ; et le renforcement des capacités, la participation des acteurs, l'information et formation (axe n°7).

3.3 Le projet revêt par ailleurs des aspects innovants parmi lesquels figurent : la mise en place d'activités génératrices de revenus en tant qu'alternatives à l'exploitation forestière ; le reboisement par des essences à cycle court, exploitables rapidement ; et le lancement d'une dynamique REDD au niveau du territoire d'Isangi, qui contribuera à consolider le processus et/ou la stratégie REDD au niveau national. Sous cet angle, le projet revêt un caractère pilote.

#### **4. Valeur ajoutée pour la Banque**

4.1 Le présent projet concerne un domaine assez nouveau, la Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation (REDD), qui est un secteur assez peu représenté au plan opérationnel dans le portefeuille de la Banque. Par son aspect novateur et les connaissances pointues que sa mise en œuvre requiert, le projet contribuera à renforcer les capacités des experts de la Banque dans le secteur assez spécialisé de la gestion environnementale, en général, et de la gestion du carbone, en particulier.

4.2 En contribuant à la préservation de la forêt dense du Bassin du Congo, qui est le second « poumon vert » de la planète, après la forêt amazonienne, la Banque aidera à atténuer une des résultantes de la dégradation forestière qui est le réchauffement climatique avec toutes les conséquences néfastes qu'il engendre (inondations, sécheresses, etc.). Le financement de ce projet permettra d'accroître la visibilité globale de la Banque dans un secteur où elle était jusqu'à présent peu représentée au plan opérationnel.

#### **5. Gestion des connaissances**

5.1 Le projet permettra de tester en vraie grandeur, sur le terrain, la validité de certaines hypothèses relatives à la REDD, notamment l'acceptation par les populations d'activités génératrices de revenus comme des alternatives possibles à la déforestation, la gestion communautaire des forêts naturelles, etc. Les résultats du projet seront quantifiés et validés au cours d'une mission d'évaluation terminale qui sera conduite par le Secrétariat du FFBC, afin qu'ils soient ensuite diffusés et exploités à l'échelle de toute la Banque pour renforcer les capacités et connaissances de son personnel.

5.2 Au plan local, l'approche participative qui sera de mise impliquera activement les populations et les autorités locales et coutumières dans l'exécution du projet ; celles-ci pourront acquérir de nouvelles connaissances en matière de gouvernance forestière et d'agriculture, à travers des séances de formation dispensées par le projet et la pratique quotidienne des activités préconisées et encadrées par le projet.

5.3 L'inclusion de projets REDD du Bassin du Congo dans le portefeuille de la Banque permettra à son personnel technique de renforcer ses connaissances dans des domaines nouveaux tels que la foresterie communautaire et la REDD en forêt dense humide. Cette expérience viendra compléter celle du Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo) financé par la Banque et du *Forest Investment Program* (FIP). En effet, la Banque appuie également la République Démocratique du Congo, le Burkina Faso et le Ghana dans l'élaboration de leur stratégie de financement du FIP. L'objectif du FIP est de promouvoir la gestion durable des forêts et accroître les investissements en vue d'aider les pays à réduire les émissions de gaz à effets de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD). Toutes les informations collectées par le présent projet, et d'autres du même genre, serviront à enrichir les compétences des parties prenantes sur l'approche REDD et les bonnes pratiques en matière de gestion forestière et d'assistance aux personnes vulnérables.

## MATRICE DU PROJET (Axée sur les résultats) : Projet REDD géographiquement intégré d'Isangi

HIERARCHIE DES OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	PORTEE/ BÉNÉFICIAIRES	INDICATEURS DE PERFORMANCE ET SOURCES DE VERIFICATION	CALENDRIER DE REALISATION DES OBJECTIFS	HYPOTHESES ET RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION
<b>Objectif global</b>	<b>Impact /Résultats à long terme</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Indicateurs d'impact</b>	<b>Progrès anticipés à long terme</b>	<b>Hypothèses, risques et mesures d'atténuation</b>
Contribuer à la réduction du rythme de déforestation, de dégradation des forêts et à la réduction de la pauvreté des populations.	- Taux de déforestation et dégradation des forêts et niveau de pauvreté des communautés sont réduits.	Population de la zone d'intervention du projet REDD géographiquement intégré estimée à 520.000 habitants.	-20% des forêts régénérés, -15% d'augmentation des revenus moyens	Taux de déforestation et dégradation des forêts réduit de 20% d'ici 2017 et augmentation d'emplois de 20 % dans le secteur forestier d'ici à 2015	<b>Risque</b> : Instabilité politique ;non application du DSRP. Aspect novateur du projet <b>Mesure d'atténuation</b> : le maintien de la paix avec la participation de la communauté internationale peut garantir à moyen et à long termes la paix. Exécution du projet par une ONG (OCEAN)
<b>Objectifs spécifiques du projet</b>	<b>Résultats à moyen terme</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Indicateurs de résultats</b>	<b>Progrès anticipés à MT</b>	<b>Hypothèses, risques et mesures d'atténuation</b>
-Renforcer les capacités de l'administration locale sur l'aménagement du territoire -Améliorer les conditions socioéconomiques des communautés locales,	-60 agents de l'administration locale (dont 30% des femmes) formés, -1550 ménages d'éleveurs (porcs, chèvres et volailles)	-Le gouvernement national, les gouvernements locaux, les communautés locales	Une politique de gestion et de développement du territoire pilote	Plan d'aménagement produit en 2011 et 1550 ménages agropastoraux appuyés en 2012.	<b>Risques</b> : - Non Implication des toutes les parties prenantes, interférence des certaines autorités <b>Mesure d'atténuation</b> : - Sensibilisation de toutes les parties prenantes au projet
<b>Activités</b>	<b>Produits / Résultats à court terme</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Indicateurs de résultats</b>	<b>Progrès anticipés à court terme</b>	<b>Hypothèses, risques</b>
<b>Composante A : Gestion forestière et pratique durable</b>					
<b>A.1.Sous composante aménagement du territoire</b>		-Population de la zone cible, -Administration locale, -Concessionnaires.			- <b>Risque</b> : ▪ Réduction de l'espace agricole au profit des espaces boisés
A.1.1. Elaboration du plan d'aménagement du territoire et des plans de gestion des forêts villageoises	A.1.1.. Plan d'aménagement produit et validé, avec l'appui de l'unité de cartographie participative d'OCEAN A.1.1. Techniciens locaux en manipulation des GPS et en techniques de cartographie formés dans les villages cibles	-Les techniciens SIG - Population de la zone cible, -le chercheur SIG  -les cartographes -les communautés locales  -les villages ciblés -Les populations de villages cibles	A.1.1 Existence d'un plan d'aménagement du territoire  A.1.1 Nbre d'ateliers de cartographie participative des droits organisés dans les villages cibles	Un Plan d'aménagement appliqué par l'administration territoriale en 2013  5 ateliers de cartographie participative organisés en en 2011 et 2012	<b>Mesures d'atténuation</b> : ▪ Dialogue, cartographie participative et structuration communautaire

<p><b>A.1.2.Sous composante Promotion de l'agroforesterie et de reboisement (IFA et INERA)</b></p> <p><b>A.1.3.Sous-composante Information, Education et Communication pour une gestion durable des forets (PCN)</b></p>	<p>A.1.1. Cartes de micro-zonage des forêts villageoises sont produites et reconnues au cadastre forestier et foncier A .1..1 Pépinières de production des plantules mises en place A.1.2 Forêts reboisées A.1.2. Parcelles de démonstration d'agroforesterie mises en place</p> <p>A.1.3. Plan IEC élaboré et validé</p> <p>A.1.3.. Les organisations paysannes sont constituées et bien structurées dans les villages ciblé</p>	<p>Les populations, les organisations locales, les autorités administratives et coutumières, les radios et TV de la zone du projet et des villes voisines de Kisangani</p>	<p>A.1.1 Nbre des cartes produites, avec des plans de gestion de forêts villageoises dans les villages cibles</p> <p>A.1.2 Nbre des forêts reconnues par le cadastre forestier et foncier</p> <p>A.1.2 Nbre des plantules produits</p> <p>A.1.2 Nbre Surface des parcelles reboisées et de parcelle de démonstration</p> <p>A.1.3 Le plan IEC opérationnel dans la zone du projet</p> <p>A.1.3 Nbre d'organisations paysannes structurées en</p>	<p>5 plans de gestion assortis de cartes des forêts villageoises en 2011 et 2012</p> <p>A.1.2 Au moins 2 cartes reconnues par le cadre foncier et forestier à partir de en 2012</p> <p>A.1.2 15.000 plantules produites et distribuées en 2012</p> <p>A.1.2 90 hectares de forêts reboisées avec des essences agro-sylvicoles ; un hectare de parcelle de démonstration avec des essences améliorantes en 2012.</p> <p>Un plan IEC local élaboré et validé en 2013</p> <p>Au moins 5 organisations paysannes structurées en 2013</p>	
<b>Composante B : Moyens de subsistance et développement économique</b>					
<p><b>B.1.Appui à l'élevage des petits bétails (porcs, chèvres, , volailles) avicoles (IFA et INERA).</b></p> <p><b>B.2. Sous composante Réalisation de l'étude des filières développées dans les villages ciblés</b></p>	<p>B.1.1.Eleveurs caprins, porcins et aviaires sont appuyés</p> <p>B.2.1. Une étude sur les filières développées dans les villages ciblés réalisée</p>	<p>Les villages ciblés</p>	<p>-Nbre des géniteurs produits/conditionnés</p> <p>Nbre des têtes de bétail produits</p> <p>B.2.1 Existence d'une base des données économiques sur les filières agricoles et agropastorales</p>	<p>300 géniteurs porcins 100 géniteurs caprins 500 géniteurs aviaires 600 têtes de porcins mis en place en 2012 et 2013</p> <p>450 têtes des caprins/an à 3 10000 poules /an en 2012 et 2013</p> <p>Un rapport d'étude socioéconomique des filières de production agricoles et agropastorales à partir de 2011</p>	<p><b>Risques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Zoonoses et maladies phytopathologiques</li> <li>▪ Perturbation du calendrier agricole</li> <li>▪ <b>Mesures d'atténuation :</b> Bonne prophylaxie vétérinaire et lutte phytopathologique, mise en place d'une officine des produits vétérinaires et recrutement d'un médecin vétérinaire à temps partiel.</li> <li>▪ Promotion de l'élevage en stabulation</li> </ul>

<p><b>B.3. Sous composante Appui aux cultures vivrières améliorées (maïs et manioc de souches améliorées) (IFA &amp; INERA)</b></p>	<p>B.3.1. Des sessions de formation sont organisées pour les composantes agropastorales et avicoles du projet</p> <p>B.3.1. Trois parcelles de démonstration des cultures vivrières et de production semencière sont implantées dans les villages ciblées, en raison de 1 hectare par spéculation</p>	<p>Les villages ciblés</p> <p>Les villages ciblés</p>	<p>B.3.1 Nbre des sessions organisées</p> <p>B.3.1 Nbre cultivateurs et éleveurs qui maîtrisent les techniques culturales et d'élevage dans les villages cibles</p> <p>B.3.1 Nbre des tonnes des semences de riz et de maïs produites</p> <p>B.3.1 Nbre de tonnes produites de manioc et de maïs</p>	<p>2 sessions par an à partir de 2012</p> <p>Au moins 30 paysans maîtrisant les techniques agropastorales et avicoles 2 sessions par an à partir de 2012 ; Au moins 10 moniteurs agricoles recyclés en techniques d'amélioration culturelle ;</p> <p>5 hectares de bas fonds aménagés ; Au moins 100 paysans formés ; 5 tonnes de semences de riz/an ; 7,5 tonnes de semences de maïs/an</p> <p>600 tonnes de manioc/an produites; 35,5 tonnes de maïs/an pour 2011 et 2012</p>	
<p><b>B.4.Sous composante Appui communautaire en rizipisciculture améliorée (IFA &amp; INERA)</b></p>	<p>B.4.1. Un étang d'alevinage et 1 hectare d'étang pilote rizipiscicole sont mis en place, respectivement à Yangambi et dans un des villages cibles</p> <p>B.4.2.Bas-fonds aménagés pour de la riziculture</p> <p>B.4. 3. Pisciculteurs sont appuyés dans les villages ciblés</p>		<p>B.4.1 Nbre d'alevins produit et distribués</p> <p>B.4.2 Nbre des tonnes de riz produits dans les étangs rizipiscicoles du projet</p> <p>B.4.3 Nbre des tonnes des poissons produits dans les étangs rizipiscicoles</p>	<p>- 30.000 alevins produits/an (pour le Clarias et le Tilapia) en 2011 et 2012</p> <p>- 20 tonnes de riz/an pour 2011 et 2012</p> <p>- 8 tonnes de poissons/an pour 2011 et 2012</p>	
<p><b>B.5.Sous composante Conservation, Stockage, Evacuation et Commercialisation des productions dans les villages ciblés (IFA )</b></p>	<p>B.5.1. Dépôts de stockage des produits agricoles sont construits dans les villages cibles (IFA)</p> <p>B.5..1. Des tronçons des routes de desserte menant dans la zone du projet sont réhabilités et entretenus</p>		<p>B.5.1 Nbre dépôts construits dans les villages cibles</p> <p>B.5.1Nbre des kilomètres réhabilités et entretenus Existence d'une baleinière pour le transport fluvial</p>	<p>5 dépôts construits ; au moins 5</p> <p>50 km des routes de desserte agricole réhabilités en 2011 et 2012 ;</p> <p>Une baleinière mise en place en 2012</p>	

	B.5.1. Une unité de transport fluvial (baleinière) en place				
<b>Composante C : Suivi écologique et socio-économique et données de référence</b>					
<p><b>C 1. Sous composante : Renforcement de capacité des cadres et techniciens locaux sur le SIG et MRV</b></p> <p><b>C 2. Sous composante Réalisation d'une prospection dans la zone du projet</b></p> <p><b>C.3. Sous composante Réalisation d'études d'impacts socioéconomiques et environnementaux du projet (Faculté des sciences de l'UNIKIS)</b></p> <p><b>C.4. Suivi et Evaluation des activités du projet réalisé par le MECNT et la coordination nationale REDD</b></p>	<p>C.1.1. Cadres et techniciens sont formés sur le SIG et le MRV</p> <p>C.2.1. Etude prospective est réalisée dans la zone du projet</p> <p>C.3.2. Dispositif d'évaluation des stocks de carbone est mis en place</p> <p>C.3.3. Scénario de référence est élaboré à l'échelle du territoire et de la zone du projet</p> <p>C.4.1. Missions de suivi réalisées dans la zone du projet</p>	<p>Les cadres et les communautés locales de la zone du projet</p> <p>Les villages ciblés</p>	<p>C.1.1 Modules sur le MRV sont formés</p> <p>C.2.1 Base des données des activités GES disponibles et mise en jour</p> <p>C.3.1 Existence effective système MRV carbone élaboré à l'échelle locale</p> <p>C.3.3 Existence d'un document de scénario de référence à l'échelle territoriale et locale</p> <p>C.4.1 Nbre de missions effectuées</p>	<p>-10 cadres et 30 techniciens sont recyclés pour former les techniciens MRV dans la zone du projet</p> <p>Un rapport de prospection réalisée en A1</p> <p>Un Système MRV opérationnelle à partir de 2011</p> <p>Deux Scenarios de référence pour le territoire et pour zone du projet produit et validés à l'année 1.</p> <p>6 missions de suivi-évaluation réalisées pendant toute la durée du projet</p>	<p><b>Risque</b> : Non implication des parties prenantes</p> <p><b>Stratégies d'atténuation</b> : Sélection participative des programmes de renforcement des capacités ; Sensibiliser les Autorités administratives pour une vision commune</p>

Composante D : Gestion du projet					
D.1 Coordination des activités dans le site	D.1.1. Cellule de pilotage technique du projet, équipée en matériels essentiels est mis en place dans le site	personnels clés du projet,	D.1.1 Une cellule de pilotage technique opérationnelle est opérationnelle,	Une cellule de coordination du projet mise en place en 2011	<b>Risques :</b> - Retards dans les passations des marchés, retard dans le décaissement des fonds <b>Stratégies d'atténuation :</b> Assistance permanente de l'équipe du Secrétariat du FFBC; Appui de l'antenne FFBC et le Bureau régional BAD à Kinshasa
D.2. -Gestion financière du projet	D.2. 1. Les outils de gestion financière (y compris le logiciel de comptabilité) est mis en place pour faciliter les opérations financières par l'agence fiduciaire UCPFCN/MECNT  D.2. 2. Système de gestion des fonds du projet mis en place et coordonné par l'agence fiduciaire UCPFCN/MECNT	UCPFCN	D.2.1 Système de gestion des matériels et équipements  D.2.2 Existence d'un système efficace de gestion financière	Les marchés/contrats prévus sont exécutés en 2011 et 2012	

## CHRONOGRAMME D'EXECUTION DU PROJET

ACTIVITES		2011				2012				2013				2014			
N°		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
1	Approbation du don																
2	Négociations																
3	Atelier de lancement du projet																
4	Premier décaissement																
	<b>Gestion forestière et pratique durable</b>																
5	Aménagement du territoire et des plans de gestion des forêts villageoises																
6	Promotion de l'agroforesterie et du reboisement																
7	Information, Education et Communication pour une gestion durable des forêts																
	<b>Moyens de subsistance et développement économique</b>																
8	Appui à l'élevage du petit bétail (porcins, caprins, volaille)																
9	Etude des filières développées dans les villages ciblés																
10	Appui aux cultures vivrières améliorées																
	Appui en rizi-pisciculture																
	Conservation, stockage, commercialisation																
	<b>Suivi écologique et socio économique</b>																
	Renforcement de capacité des cadres et techniciens locaux sur le SIG et MRV																
	Réalisation d'une prospection et situation de référence dans la zone du projet (UNIKIS )																
	<b>Gestion du projet</b>																
11	Mise en place cellule de coordination																
12	Acquisitions biens, services, travaux																
13	Mise en place suivi-évaluation																
14	Audit																
15	Revue à mi-parcours																
16	Evaluation terminale																

## **RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DE LA DIRECTION DU GROUPE DE LA BANQUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT LE PROJET PILOTE REDD GEOGRAPHIQUEMENT INTEGRE D'ISANGI**

*La Direction soumet le présent rapport et la recommandation concernant une proposition de dons sur les fonds FFBC d'un montant de 2,298 millions d'EUROS au gouvernement de la RDC pour le financement du Projet pilote REDD géographiquement intégré d'Isangi.*

### **I. ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION**

#### **1.1 Liens du projet avec la stratégie et les objectifs du pays**

1.1.1 Le caractère prioritaire du projet s'explique par le fait qu'il intervient dans le secteur forestier considéré comme primordial par le gouvernement pour le développement du pays. Le projet est en conformité avec le Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSCR) de la RDC, car il contribuera à la mise en œuvre des actions suivantes, qui figurent parmi les piliers du DSCR, à savoir: réduire la pauvreté et promouvoir la dynamique communautaire.

1.1.2 Au niveau national, la RDC est engagée dans un processus de préparation à la REDD+ qui vise à élaborer une stratégie nationale. Pour ce faire, le pays compte s'appuyer sur une série d'opérations pilotes dont le présent projet fait partie. Le projet s'inscrit non seulement dans la dynamique REDD, mais aussi dans le cadre du Programme national forêt et conservation de la nature (PNFoCo) qui est un programme financé par plusieurs bailleurs de fonds. Au niveau régional, le projet s'inscrit dans le plan de convergence de la COMIFAC, car il contient des activités qui encouragent la connaissance des ressources forestières de la RDC, l'amélioration des moyens de subsistance des communautés locales et la réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des écosystèmes.

#### **1.2 Justification de l'intervention de la Banque**

1.2.1 Le projet est globalement conforme au Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSCR) 2008/2012 de la Banque, qui préconise une croissance pro-pauvre. Comme déjà indiqué (Cf. section N°3 «évaluation des besoins et justifications du projet»), le présent projet couvre trois domaines thématiques du FFBC ; mais il favorisera en outre le ralentissement du rythme de déforestation et de dégradation forestière dans le Bassin du Congo, d'une part, et, de l'autre, il permettra aux bénéficiaires de se procurer des revenus sûrs, et partant, d'améliorer durablement leurs conditions de vie. Toutes ces actions attendues du projet contribueront à la réalisation des objectifs de la Banque dans les domaines de l'environnement et de la réduction de la pauvreté.

1.2.2 Par ailleurs, le projet et ceux du même type que le FFBC financera en RDC étofferont de manière assez significative le portefeuille de la Banque, qui ne compte que très peu d'opérations dans le domaine de l'environnement en général et de la REDD en particulier. Ces opérations permettront donc à la Banque d'améliorer sa visibilité dans ce secteur assez nouveau et à son

personnel de consolider ses connaissances à travers les missions de supervision et les échanges d'informations avec l'agence d'exécution du projet.

### **1.3 Coordination de l'aide**

1.3.1 Dans le nouveau contexte post électoral du pays, les bailleurs de fonds ont adopté un cadre d'assistance pays (CAP), qui a fait l'objet de consultations avec le Gouvernement, le secteur privé et la société civile au cours de l'année 2007. Ce nouveau cadre, basé sur les résultats issus des piliers du DSCR, a servi de référence et de cadre de coordination pour l'aide extérieure au cours de la période 2007-2009.

1.3.2 Le Forum sur l'efficacité de l'aide tenu à Kinshasa en juin 2009 a donné lieu à « l'Agenda de Kinshasa » qui fait un état des lieux de l'aide, identifie les contraintes et fait des recommandations pertinentes pour améliorer la coordination et l'efficacité de l'aide. L'aide extérieure est coordonnée par le Ministère du Plan à travers les « Groupes Thématiques ». La Banque préside le groupe thématique sur les statistiques économiques. Le Groupe de la BAD est l'un des principaux bailleurs de fonds en RDC, après la Banque mondiale. Sa position se consolide depuis la reprise de la coopération avec un montant total d'approbation pour le portefeuille en cours de 249,75 millions UC pour le secteur public (voir appendice 2, en annexe). Il convient de noter que l'ouverture du bureau régional à Kinshasa (CDFO) en 2007 a permis d'accroître et de faciliter la participation de la Banque aux efforts de coordination avec les autres partenaires techniques et financiers (PTF), conformément à l'agenda de Kinshasa qui préconise une division du travail plus rationnelle entre les PTF et l'utilisation de mécanismes harmonisés de mise en œuvre des opérations.

1.3.3 Dans le secteur forestier, la Banque Mondiale, l'Union Européenne, l'Allemagne, le Royaume-Unis et la Norvège sont les principaux bailleurs de fonds, bien que de nombreux autres appuis soient accordés (Japon, France, Belgique, etc.) pour un total de plus de 347 millions USD (octobre 2010). Parmi les projets de grande envergure, il convient de noter le Projet « Appui à la préservation des écosystèmes et de la valorisation des services environnementaux » pour un montant de 94,8 millions de dollars financé par plusieurs bailleurs bilatéraux (USA, Norvège, Allemagne, Espagne) et multilatéraux (BM, UE, Agences de l'ONU). La Banque finance une seule opération multinationale dans le secteur forestier, le Projet d'appui à la conservation des écosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo), dont les interventions concernent en grande partie la RDC. Ce projet est en cours d'exécution.

## **II. DESCRIPTION DU PROJET**

### **2.1 Objectifs du projet**

2.1.1 L'**objectif sectoriel** du projet est de contribuer à la réduction de la déforestation, de la dégradation des forêts et de la pauvreté. Ses **objectifs spécifiques** sont : (i) renforcer les capacités de l'administration locale sur l'aménagement du territoire ; et (ii) améliorer les conditions socioéconomiques des communautés locales.

## 2.2 Composantes du projet

2.2.1 Les activités du projet sont regroupées en quatre composantes qui sont brièvement décrites dans le tableau suivant

**Tableau 2.1. Composantes du projet**

N°	Nom de la composante	Coût estimatif (€)	Description des composantes
A	<b>Gestion forestière et pratique durable</b>	<b>736.210</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement du territoire (OCEAN)</li> <li>• Elaboration du plan d'aménagement du territoire et des plans de gestion des forêts villageoises</li> <li>• Promotion de l'agroforesterie et du reboisement (IFA et INERA)</li> <li>• Information, Education et Communication pour une gestion durable des forêts (PCN)</li> </ul>
B	<b>Moyens de subsistance et développement économique</b>	<b>714.894</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à l'élevage du petit bétail : porcs, chèvres, volaille (IFA et INERA).</li> <li>• Etude des filières développées dans les villages ciblés</li> <li>• Appui aux cultures améliorées : maïs et manioc (IFA, INERA)</li> <li>• Appui communautaire en rizi-pisciculture améliorée (IFA &amp; INERA)</li> <li>• Conservation, Stockage, Evacuation et Commercialisation des productions dans les villages ciblés (IFA)</li> </ul>
C	<b>Suivi écologique et socio économique</b>	<b>266.000</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités des cadres et techniciens locaux sur le SIG et MRV</li> <li>• Réalisation d'une prospection dans la zone du projet et situation de référence (UNIKIS et partenaires)</li> <li>• Evaluation des impacts socio-économiques et environnementaux du projet (Faculté des sciences UNIKIS)</li> <li>• Suivi et Evaluation des activités du projet</li> </ul>
D	<b>Gestion du projet</b>	<b>342.770</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination des activités dans le site</li> <li>• Gestion financière et comptable du projet</li> <li>• Audit</li> <li>• Evaluation terminale</li> <li>• Achèvement</li> </ul>

## 2.3 Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées

Les alternatives et choix techniques sont présentés dans le tableau ci-après.

*Tableau 2.2: comparaison des solutions étudiées aux solutions retenues*

Composantes	Solution retenue	Solution étudiée	Causes du rejet
<b>A. Gestion forestière et pratiques durables</b>	Actions communautaires selon approche participative avec assistance des partenaires techniques	Gestion administrative, actions individuelles	Activités spécialisées hors de la compétence de l'administration
<b>B. Moyens de subsistance et développement économique</b>	Actions confiées à des partenaires (INERA et IFA) connaissant bien le milieu	Gestion administrative centralisée	Compétences et moyens humains de l'administration insuffisants
<b>C. Suivi écologique et socio-économiques</b>	Essentiellement des tâches de renforcement des capacités et d'évaluation socio-économiques confiées à l'UNIKIS	Réalisation par une institution de l'administration	Faiblesses de l'administration et absence d'institutions de l'état spécialisées dans les domaines ciblés
<b>D. Gestion du projet</b>	Gestion fiduciaire du projet par MECNT et coordination technique par ONG OCEAN et partenaires (UNIKIS, INERA, IFA)	Gestion totale du projet par une entité administrative unique	Faibles capacités de l'administration d'un pays post-conflit. Durabilité non garantie

## 2.4 Type de projet

2.4.1 La présente opération est un projet pilote. Le caractère « pilote » du projet découle de sa taille relativement réduite et de sa courte durée, mais aussi et surtout du fait qu'il vise à tester en grandeur nature les hypothèses, conçues sous forme d'activités, qui peuvent contribuer à concevoir une approche REDD au niveau national. A cette fin, le gouvernement a choisi un certain nombre de sites pilotes, dont celui du présent projet, pour y conduire des activités dont les résultats pourraient servir d'ossature à une stratégie REDD. Le financement du projet sera assuré par un don du Fonds Forestier du Bassin du Congo (FFBC).

## 2.5 Coût du projet

2.5.1 **Le coût total du projet** est estimé à **2.298.215 €** hors taxes. Tous les coûts ont été calculés en monnaie locale et convertis ensuite en euro, car l'euro est la seule devise de paiement du FFBC. Les taxes seront à la charge de l'État qui devra prendre les mesures nécessaires pour l'application de cette disposition. Ce coût inclut un taux d'imprévus physiques de 0% sur tous les travaux, car les quantitatifs de ces travaux sont bien cernés puisque cinq (5) villages seulement sont concernés (mise en œuvre des activités alternatives dans 5 villages, mise en place de 5 fermes agropastorales, de 5 étangs d'alevinage, etc.) Ce faible taux d'imprévus physiques s'explique aussi par le faible niveau de technologie des travaux. Le coût du projet inclut en outre une provision pour hausse des prix de 7% composés, ce taux correspondant au taux d'inflation estimé par le Ministère congolais des finances et du budget lors de l'élaboration du budget de

l'Etat pour l'exercice 2010. Le résumé des coûts estimatifs par composante et par catégorie de dépenses est présenté dans les tableaux 2.3 et 2.4 ci-après.

**Tableau 2.3. Résumé des coûts estimatifs par composante**

COMPOSANTES	Monnaie Locale (ML)	Devises	Total	% Devises
Gestion forestière et pratique durable	611 402	124 808	736 210	17%
Moyens de subsistance et développement économique	650 294	64 600	714 894	9%
Suivi écologique et socio-économiques et données de références	266 000	0	266 000	0%
Gestion du projet	330 570	12 200	342 770	4%
<b>Coût de base</b>	<b>1 858 266</b>	<b>201 608</b>	<b>2 059 874</b>	<b>10%</b>
Imprévus physiques	0	0	0	0%
Provision pour hausse des prix	223 327	15 015	238 341	6%
<b>Coût estimatif total</b>	<b>2 081 593</b>	<b>216 623</b>	<b>2 298 215</b>	<b>9%</b>

**Tableau 2.4. Résumé des coûts estimatifs par catégorie de dépenses**

CATEGORIES	Monnaie Locale (ML).	Devises	Total	% Devises
Travaux	257 750	0	257 750	0%
Biens	146 396	201 608	348 004	58%
Services	78 100	0	78 100	0%
Personnel	445 430	0	445 430	0%
Coûts opérationnels	930 590	0	930 590	0%
<b>Coût de base</b>	<b>1 858 266</b>	<b>201 608</b>	<b>2 059 874</b>	<b>10%</b>
Imprévus physiques	0	0	0	0%
Provision pour hausse des prix	223 327	15 015	238 341	6%
<b>Total</b>	<b>2 081 593</b>	<b>216 623</b>	<b>2 298 215</b>	<b>9%</b>

2.5.2 Le financement du projet sera entièrement assuré par le FFBC à hauteur de 2.298.215€, comme indiqué dans le tableau 2.5 ci-dessous. Il convient en effet de noter que le Conseil de Direction (CD) du FFBC a approuvé au cours de sa session des 15 et 16 novembre 2010 le budget du projet tel qu'il lui avait été soumis, c'est-à-dire sans aucune contribution du donataire. La décision du CD correspond donc à une dérogation à la disposition 5.2 du Manuel des procédures opérationnelles du FFBC, qui stipule un partage des coûts entre le FFBC et le donataire.

**Tableau 2.5 : sources de financement (euro)**

Sources de financement	M.L	Devises	Total	% Total
FFBC	2 081 593	216 623	2 298 215	100%
<b>Coût total estimatif</b>	<b>2 081 593</b>	<b>216 623</b>	<b>2 298 215</b>	<b>100%</b>

Le tableau ci-dessous donne le calendrier des dépenses par composante sur la durée du projet

**Tableau 2.6 : calendrier des dépenses par composante (euro)**

COMPOSANTES	2011	2012	2013	Total	% Coût de base
Gestion forestière et pratique durable	348 110	264 375	123 725	736 210	36%
Moyens de subsistance et développement économique	469 794	201 900	43 200	714 894	35%
Suivi écologique et socio-économiques et données de références	162 000	52 000	52 000	266 000	13%
Gestion du projet	139 862	125 662	77 246	342 770	17%
<b>Coût de base</b>	<b>1 119 766</b>	<b>643 937</b>	<b>296 171</b>	<b>2 059 874</b>	<b>100%</b>
Imprévus physiques	0	0	0	0	
Provision pour hausse des prix	78 384	93 306	66 651	238 341	
<b>Coût estimatif total</b>	<b>1 198 150</b>	<b>737 243</b>	<b>362 822</b>	<b>2 298 215</b>	

2.5.3 Les dépenses relatives à la gestion du projet (personnel et coûts opérationnels) sont relativement élevées (17% du coût de base) du fait de l'expertise requise pour ce genre d'opération et aussi des dépenses relatives à l'assistance fiduciaire qui sera apportée par l'UCPFCN.

## 2.6 Zone et bénéficiaires du projet

2.6.1 La **zone du projet** est constituée principalement par trois secteurs et chefferies du Territoire d'Isangi : la collectivité de Liutua, la collectivité de Lukombe et la collectivité de Bambilota. C'est une zone en proie à une déforestation forte et croissante, résultant prioritairement (i) d'une demande croissante en produits ligneux et en charbon ; (ii) de l'agriculture sur brulis, (iii) de la superposition des concessions forestières et agricoles ; et (iv) d'une exploitation abusive des ressources naturelles (forêt, terres agricoles et ressources halieutiques) par les communautés locales. Le projet visera à faire inverser cette tendance.

2.6.2 Les **bénéficiaires directs** comprennent : 15 agents de l'administration locale (dont 30% des femmes) formés en aménagement et en technique culturales ; 80 ménages agricoles/an appuyés pour les cultures vivrières et les parcelles de reboisement dans 5 villages ciblés; 15 ménages rizi-pisciculteurs dans la zone du projet; 50 ménages d'éleveurs appuyés pour des élevages avicoles, porcins et caprins ; 30 chercheurs/techniciens étatiques/experts ONG Nationales (IFA, INERA, UNIKIS, OCEAN) recyclés en télédétection, en cartographie et en techniques d'amélioration agricole ; 50 leaders communautaires formés pour la cartographie participative, le suivi écologique du couvert forestier et la gestion des structures locales de développement ; 10 journalistes formés pour la diffusion des informations en matière de gestion durable des forêts et de la REDD. Les **bénéficiaires indirects** sont les acteurs politiques et l'ensemble des habitants du territoire d'Isangi dans le cadre de la sensibilisation de l'administration forestière et agricole du territoire.

## **2.7 Approche participative pour l'identification, la conception et l'exécution du projet**

2.7.1 La promotion des activités alternatives à la déforestation et la dégradation des forêts est l'une des priorités de la politique forestière de la RD Congo. A ce titre, le MECNT a eu à initier un certain nombre d'études à travers le pays sous l'égide de la Direction des études et de la planification (DEP) avec l'assistance de la Banque mondiale et de certains partenaires tant nationaux qu'internationaux. Au cours de ces études, menées sous forme d'enquêtes interactives, les personnes approchées, notamment les bénéficiaires potentiels du projet, ont eu la liberté de poser des questions et/ou de faire des propositions par rapport à leurs attentes. Par ailleurs, le Secrétariat du FFBC a envoyé deux missions en RDC, en avril et septembre 2010, pour rencontrer les représentants des bénéficiaires, des parties- prenantes et des partenaires afin de discuter du contenu du projet et de ses enjeux, mais aussi pour s'assurer que le projet ne fait pas double emploi avec des opérations existantes. Les résultats pertinents des enquêtes menées par le gouvernement et les informations recueillies par les missions du FFBC sur le terrain constituent l'ossature du présent rapport.

2.7.2 La participation des bénéficiaires pendant l'exécution du projet se concrétisera par leur implication active dans les activités alternatives et de reboisement, leur formation dans les différentes techniques liées à la gestion et la valorisation des filières agricoles et agro-forestières.

## **2.8 Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet**

2.8.1 Le rapport de revue 2009 indique que la performance du portefeuille de la RD Congo est modérément satisfaisante. En effet, la performance est globalement satisfaisante pour le respect des conditions préalables et des engagements ; par contre, elle est jugée peu satisfaisante en matière d'acquisitions des biens et services, de gestion financière et de réalisation des activités. Le portefeuille dont le taux de décaissement des projets actifs du secteur public est de 47,81% à fin Juillet 2010, est confronté à des problèmes tels que les insuffisances dans la préparation et la conception des premiers projets approuvés au sortir de la période des conflits, le manque de connaissance des règles de la Banque, la faiblesse dans le suivi de l'exécution des projets, et les

difficultés de déblocage des fonds de contreparties du Gouvernement dans le financement des projets.

2.8.2 De l'expérience des différentes interventions de la Banque et de celle d'autres bailleurs de fonds, il se dégage les leçons suivantes : (i) la nécessité d'avoir une Cellule d'Exécution du projet compétente pour une bonne mise en œuvre (ii) la définition des conditions de premier décaissement devra tenir compte du statut d'Etat fragile qui caractérise la RD Congo et (iii) la nécessité de procéder à un renforcement des capacités pour la préparation et la mise en œuvre des projets.

2.8.3 Ces enseignements ont été pris en compte dans le cadre du présent projet, notamment au niveau de son exécution sur le terrain que le gouvernement a choisi de confier à l'ONG Organisation Concertée des Ecologistes et Amis de la Nature (OCEAN) qui jouit d'une bonne expertise en matière de foresterie, mais qui travaillera en collaboration avec l'Institut national d'études et de recherche agronomiques (INERA), l'Institut facultaire des sciences agronomiques de Yangambi (IFA), l'université de Kisangani (UNIKIS) et l'ONG Protection et Conservation de la Nature (PCN).

### III. FAISABILITE DU PROJET

#### 3.1 Performances économiques et financières

3.1.1 La **faisabilité technique** du projet repose sur la simplicité de ses activités et l'expertise des partenaires techniques qui aideront à les réaliser. Ainsi, la mise en œuvre des activités alternatives (agro- foresterie, rizi-pisciculture, élevage) relèveront de l'INERA et de l'IFA qui sont des institutions très compétentes dans les domaines qui touchent à l'agriculture et à l'élevage, car elles conduisent de nombreuses recherches en milieu forestier avec les communautés locales, pour mettre au point des itinéraires techniques simples et performants. L'ONG OCEAN assurera le pilotage technique du projet sur le terrain ; l'ONG Programme d'Education pour la Protection et la Conservation de la Nature (PCN) assurera les activités transversales de sensibilisation et de structuration des communautés locales. Toutes ces institutions ont des compétences avérées dans leurs domaines respectifs de spécialisation (voir 4.1.2 ci-après).

3.1.2 La **rentabilité économique et financière** du projet ne peut pas se mesurer à travers le calcul d'un taux de rentabilité économique (TRE) car c'est surtout une opération pilote destinée avant tout à tester en milieu naturel les hypothèses susceptibles d'étayer une stratégie nationale REDD. En second lieu, les principaux extrants et produits du projet ne commenceront à se matérialiser que dans le long terme (10 à 20 ans). Ces longs délais et la nature même des principaux produits (captage de CO<sub>2</sub>, réduction des gaz à effet de serre) ne permettent pas de quantifier d'une manière fiable les bénéfices induits par le projet, et encore moins de leur attacher dès à présent une valeur financière ou économique. Toutefois, des bénéfices et avantages certains sont attachés au projet, parmi lesquels figurent les suivants :

- Les activités de reboisement permettront de créer 20% de nouveaux emplois. Les actions de démonstration sur les cultures vivrières (maïs, riz, arachide, manioc), l'aviculture, la pisciculture à base des clarias et tilapias, l'élevage des porcins et des caprins devraient permettre à terme aux communautés de doubler leurs rendements et d'améliorer leurs revenus d'environ 15%, tout en gérant plus judicieusement les aires de production agricole ;
- L'amélioration des conditions de stockage des produits agricoles, l'accès plus facile aux marchés grâce à la réhabilitation d'environ 50 km de pistes de desserte et l'acquisition d'une baleinière, qui permettront d'ajouter de la valeur aux produits des diverses filières concernées ;
- Le plan d'aménagement et de gestion du terroir villageois, les activités de reboisement et les structures de gestion des forêts communautaires qui seront formées et mises en place permettront une gestion économiquement et écologiquement durable des ressources naturelles (forêts, terres, eaux) non seulement pendant la durée du financement du projet, mais aussi bien après.

### **3.2 Impact environnemental et social**

#### **Environnement**

3.2.1 Le projet est classé dans la catégorie environnementale 3 de la Banque. Cette catégorisation se justifie par le fait que le projet n'a pas d'impact environnemental négatif ; mais induira plutôt des effets positifs sur l'environnement. En effet, les activités alternatives et de reboisement qui seront mises en place permettront de réhabiliter et de protéger les forêts naturelles riches en biodiversité et en habitats naturels. L'utilisation des essences améliorantes de la fertilité, notamment les légumineuses, dans les systèmes agro-forestiers permettra d'augmenter le niveau de fertilité des sols sans recourir aux engrais chimiques. La mise en place des parcelles de reboisement et d'un système planifié de reboisement permettra de reconstituer les forêts dégradées et de maintenir à long terme la productivité naturelle de ces forêts.

#### **Changement climatique**

3.2.2 Le système MRV et les mesures de sauvegarde telles que les activités alternatives qui seront mises en place permettront non seulement de réduire le taux de déforestation et la dégradation des forêts, mais aussi de maintenir une biodiversité et de conformer les activités du projet avec les aspects socioculturels des populations bénéficiaires. Grâce aux activités de production agricole, d'élevage et d'agro-foresterie qui leur permettront d'accroître durablement leurs revenus, les populations disposeront d'autres alternatives que celle de « couper la forêt ». Ceci permettra d'éviter la pression sur les forêts et leur biodiversité et contribuera donc à la réduction des émissions des gaz à effet de serre, qui participent au réchauffement climatique. La valeur ajoutée du projet en matière de changement climatique réside aussi dans le fait qu'il servira de « filet de sécurité » contre le changement climatique. En effet, les revenus supplémentaires qu'il permettra de générer pourront aider les populations à surmonter les dépenses imprévues qui résulteraient des conséquences d'un éventuel changement climatique, telles que les inondations, la sécheresse, la disette, etc.

## **Genre**

3.2.3 Les femmes ainsi que les jeunes bénéficieront des formations organisées par le projet dans une proportion d'au moins 50 % sur le nombre total des personnes qui seront formées pour la réalisation des activités alternatives et la gestion durable des organisations paysannes multifonctionnelles qui seront mises sur pied. En outre, en considérant le caractère multisectoriel des activités alternatives préconisées et l'implication plus forte des femmes dans certaines activités spécifiques (production vivrière, production et commercialisation du bois de chauffe, du bois de service et du charbon), elles disposeront de diverses sources de revenus qui leur permettront de se mettre à l'abri des contraintes financières qu'elles connaissent actuellement. Au total donc, le projet permettra de générer des emplois et des revenus pour les catégories les plus démunies de la population (jeunes hommes et femmes), qui leur permettront d'améliorer leurs conditions de vie.

## **Social**

3.2.4 Les impacts sociaux du projet sont multiples et concernent : (i) une amélioration de l'état nutritionnel des populations en raison d'une production agricole plus abondante et diversifiée ; (ii) la création d'emplois due au fait que la plupart des travaux relatifs à la reforestation, la construction des infrastructures de stockage, la réhabilitation des pistes de desserte rurales, etc. seront réalisés par les populations locales elles-mêmes ; et (iii) une amélioration des revenus, et partant, une réduction de la pauvreté, car les infrastructures commerciales construites aideront les bénéficiaires du projet à mieux conserver leurs produits et à accéder plus facilement aux points de vente ; ce qui leur permettra d'obtenir de meilleurs prix pour leurs produits agricoles.

## **3.3 Déplacement involontaire de population**

3.3.1 Le projet n'entraîne aucun déplacement involontaire de population. En effet, le reboisement ne concerne que les zones dégradées des forêts naturelles et n'entraînera donc pas de nouveaux défrichements. De même, les activités agro-forestières et agricoles sont essentiellement des activités de démonstration concentrées non loin des exploitations des paysans. Il s'agit donc de petites superficies individuelles qui seront gérées selon des méthodes traditionnelles d'exploitation faisant essentiellement appel à de la main- d'œuvre familiale et à la fumure organique (agriculture biologique). Le projet ne prévoit pas de distribuer des intrants agro-chimiques nocifs pour l'environnement, ni de réaliser des plantations communautaires sur de nouvelles défriches. Par conséquent, il n'est pas prévu de déplacer des populations pour gagner de nouvelles terres. Par ailleurs, le micro-zonage et la cartographie participative qui seront réalisés permettront aux populations de disposer d'outils de planification qui les aideront à mieux gérer l'espace rural.

## IV. EXECUTION

### 4.1 Dispositions en matière d'exécution

4.1.1 Dispositions institutionnelles : L'agence d'exécution du projet est le Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme (MECNT) à travers sa Coordination Nationale REDD qui supervisera l'exécution du projet, assurera la coordination de sa mise en œuvre et son suivi-évaluation. Le protocole d'accord de don sera signé entre la Banque et le gouvernement de la RDC, et les ressources du don FFBC seront directement décaissées en faveur du gouvernement, qui les utilisera pour financer les activités de l'agence de mise en œuvre du projet qui est l'ONG-OCEAN. A cet effet, le gouvernement signera un protocole d'entente avec l'ONG-OCEAN qui devra être approuvé par le FFBC.

4.1.2 L'équipe de gestion technique du projet au sein de l'ONG-OCEAN comprendra : un Coordonnateur du site qui consacra 100% de son temps au projet, un Assistant administratif et financier (100%), un Chargé de logistique (100%), un Secrétaire informaticien (100%). Au niveau de chaque composante, des responsables techniques seront nommés : un chargé de la télédétection et de la cartographie (100%), un chargé des activités agricoles (100%), un chargé des aspects vétérinaires et un chargé de communication (100%). Le chef de projet au niveau de l'ONG-OCEAN est déjà identifié, le reste de ce personnel sera recruté localement par appel de candidatures, à défaut de pouvoir être détaché par le MECNT, qui ne dispose pas pour le moment du personnel requis.

4.1.3 Toutefois, pendant son exécution, le projet renforcera les capacités du personnel existant au sein du MECNT afin qu'il puisse, à terme, assurer la relève du personnel recruté et la pérennité du projet. La gestion financière du projet sera assurée par une équipe d'experts de l'Unité de Coordination du Projet Forêt et Conservation de la Nature (UCPFCN). Cette équipe sera constituée d'un expert en gestion financière (5%), un chef de cellule comptabilité et finance (5%), un Comptable (50%), un Caissier (5%), un Auditeur interne (5%), un Expert en passation des marchés (EPM) (5%), un Chargé de passation des marchés CPM (5%) avec la supervision du Coordonnateur de l'UCPFCN (5%). Le suivi de l'exécution technique du projet sera assuré par la Coordination nationale REDD, qui sera aussi chargée de veiller à une bonne coordination des activités entre l'équipe technique basée à Isangi et l'équipe de gestion fiduciaire (UCPFCN) basée à Kinshasa.

4.1.4 **Le pilotage** du projet sera assuré par le Comité national REDD déjà en place. Ce comité aura pour tâches de fixer les orientations stratégiques, d'approuver les programmes d'activités et les budgets annuels, de même que les rapports d'activités annuels et les rapports annuels d'audit des comptes du projet. Il aura aussi à veiller à l'application des recommandations des différentes missions, d'assurer les synergies avec les autres projets et programmes des différents bailleurs de fonds, conformément à l'Agenda de Kinshasa

4.1.5 Sur le terrain, la mise en œuvre technique du projet sera assurée par l'ONG OCEAN qui aura en outre pour tâches le micro zonage et la cartographie participative de la zone du projet. Le choix de cette ONG découle de son expérience acquise dans la gestion des projets. OCEAN gère

actuellement une dizaine de projets financés, entre autres, par la FAO, l'UICN, etc. L'ONG-OCEAN sera appuyée par les partenaires suivants :

- (i) IFA et INERA : pour la mise en place des structures pérennes relatives au reboisement, des plantations agro forestières, des champs paysans, des activités piscicoles et agropastorales ; et pour la formation en gestion des organisations paysannes Le choix de ces partenaires est basé sur leur position centrale comme institutions publiques d'enseignement supérieur et de recherche dans le domaine de l'agronomie en Province Orientale, ainsi que sur la nécessité de renforcer ces institutions pour assurer la création des capacités humaines nécessaires au succès du processus REDD dans le long terme en RDC.
- (ii) UNIKIS : pour le suivi écologique et socio-économique et pour l'établissement des données de référence. Le choix de ce partenaire est fondé sur sa position reconnue comme institution publique d'enseignement supérieur dans le domaine des sciences naturelles en Province Orientale, ainsi que pour son expérience dans la formation des étudiants des cycles supérieurs dans le domaine du carbone forestier, notamment dans le cadre du projet REAFOR supporté par la FAO.
- (iii) PCN pour la réalisation des activités d'information-communication-éducation. Le choix de ce partenaire est justifié par son ancrage à Isangi et par son expérience dans le domaine.

4.1.6 Dispositions relatives à l'acquisition des biens, travaux et services. Toute acquisition de biens, travaux et services financés au titre du fonds FFBC se fera conformément aux règles et procédure de la Banque pour l'acquisition des biens et travaux (Edition de Mai 2008) ou selon le cas, aux règles de procédure de la Banque pour l'utilisation des consultants (Edition de Mai 2008), telles que modifiées par les procédures opérationnelles du FFBC, à l'aide des dossiers d'appel d'offres types de la Banque. La Coordination nationale REDD a préparé en collaboration avec OCEAN et l'UCPFCN un plan de passation des marchés sur une période de 12 mois, qui a été soumis pour approbation à la Banque avant les négociations du don. Ce plan de passation des marchés a été approuvé et validé. Les dispositions relatives à l'acquisition des biens, travaux et services sont résumées dans le tableau 4.1 ci-après, tandis que les détails sont donnés dans l'annexe 3.

**Tableau 4.1 : Dispositions relatives aux acquisitions (en euro)**

CATEGORIES	FFBC (euro)				TOTAL
	AON	CF	LR	AUTRES*	
<b>TRAVAUX</b>					
Travaux agricoles et piscicoles (mares d'alevinage, construction magasins de stockage, entretien pistes)				104 500	<b>104 500</b>
<b>BIENS</b>	<b>232 000</b>	<b>106 004</b>			<b>338 004</b>
Véhicules	104 000				104 000
Motos	28 000				28 000
Equipements informatiques		11 700			11 700
Mobilier de bureau		5 000			5 000
Logiciel SIG			10.000		10 000
Equipements agricoles	100 000				100 000
Boutures de manioc, Semences de maïs et riz		13 854			13 854
Alevins pour les étangs piscicoles pilotes		2 500			2 500
Géniteurs porcins, caprins et de volaille		8 800			8 800
Autres équipements		64 150			64 150
<b>SERVICES</b>			<b>241 350</b>		<b>231 350</b>
Consultants			231 350		231 350
<b>PERSONNEL</b>				<b>445 430</b>	<b>445 430</b>
<b>COÛTS OPERATIONNELS</b>				<b>930 590</b>	<b>930 590</b>
<b>COÛT DE BASE</b>	<b>232 000</b>	<b>106 004</b>	<b>241 350</b>	<b>1 480 520</b>	<b>2 059 874</b>
Non alloués					238 341
<b>TOTAL</b>					<b>2 298 215</b>

\* Marché par Entente directe ou en régie

4.1.7 Dispositions relatives aux décaissements Les ressources du don FFBC seront décaissées conformément aux règles de procédures de la BAD et aux Procédures Opérationnelles du FFBC. Les deux méthodes de décaissement suivantes seront utilisées: (i) la méthode de **paiement direct** pour le paiement des contrats de montants significatifs (supérieur à 20.000 €), relatifs aux travaux, biens et services; (ii) la méthode du **compte spécial** ou Fonds de roulement (FDR) pour les contrats de travaux, biens et services de faible montant (inférieur à 20.000 €), les indemnités du personnel impliqué dans le projet, les coûts opérationnels ainsi que les frais divers de gestion. Pour recevoir les ressources du don, le donataire ouvrira un compte spécial au nom du projet dans une banque commerciale jugée acceptable par la Banque. Les décaissements se feront selon les dispositions du Manuel de décaissements de la Banque, et sous forme d'avance conformément à un programme de travail et budget annuels préalablement approuvés par le Secrétariat du FFBC. Chaque demande de décaissement ou d'une avance sera soumise au Secrétariat du FFBC pour approbation et couvrira une période maximale de six mois d'activités. Le réapprovisionnement du compte spécial sera fait sur la base des demandes de la cellule d'exécution, accompagnées des justificatifs d'au moins 50% de l'avance précédemment reçue. Le premier décaissement sera effectué après la mise en vigueur du don et la satisfaction des conditions préalables au premier décaissement évoquées dans l'accord. Les modalités pratiques seront détaillées dans la lettre de décaissement qui sera en annexe du protocole d'accord.

4.1.8 Rapports financiers et d'audit : Pour assurer efficacement la comptabilité et le suivi budgétaire du projet, le système comptable informatisé de l'UCPFCN sera utilisé. Les états financiers du projet et le compte spécial feront l'objet d'un audit annuel interne sous la responsabilité du MECNT, ainsi que d'un audit annuel indépendant sous la responsabilité du Secrétariat du FFBC. A ce titre, sur la base des Termes de Référence conformes au modèle type de la Banque, le Secrétariat du FFBC recrutera un auditeur externe indépendant (par pays ou groupe de pays dans lesquels le FFBC finance des projets). Cet auditeur sera chargé de procéder à un contrôle à posteriori des états financiers et comptables du projet. L'audit donnera lieu à un rapport qui sera envoyé au FFBC et au gouvernement, au plus tard six mois après la fin de l'exercice audité.

## **4.2 Suivi-évaluation du projet**

4.2.1 Le suivi-évaluation du projet est une fonction de gestion importante, qui doit permettre à l'agence d'exécution (ONG-OCEAN), au gouvernement et au bailleur de fonds de maintenir constamment le projet sur une voie conforme à son plan d'opération initial, en veillant à prévenir et/ou corriger tout dérapage. C'est pourquoi, la Banque et le secrétariat du FFBC organiseront un atelier de lancement du projet dès l'approbation du don par le FFBC, afin de familiariser le personnel de la cellule d'exécution du projet avec les enjeux du projet et les procédures de la Banque relatives à la passation des marchés et aux décaissements. Le MECNT sera chargé du suivi-évaluation externe du projet. Dans un premier temps, cette mission sera assurée par la Coordination Nationale REDD. Les cadres des services compétents du MECNT qui seront chargés à terme du suivi évaluation des projets recevront une formation adéquate. Après quoi, il sera mis en place un dispositif de suivi-évaluation au sein du MECNT sur la base de missions semestrielles. Quant au suivi-évaluation interne, il sera assuré par UNIKIS, qui est par ailleurs chargée d'établir la situation de référence du projet. OCEAN fournira régulièrement au Secrétariat du FFBC des rapports trimestriels d'activités, un rapport de revue à mi-parcours en 2012 et un rapport d'achèvement au premier semestre de 2014.

## **4.3 Gouvernance**

4.3.1 Depuis plusieurs années, la RDC fait partie des pays les plus mal classés dans le rapport "Doing Business" de la Banque mondiale. Cette situation freine les investissements et le financement des projets privés dans le pays, ce qui retarde la croissance et ne reflète pas le niveau de développement que les immenses potentialités du pays devraient lui permettre d'atteindre. Pour contribuer à créer un environnement favorable aux affaires, le gouvernement a promulgué la loi autorisant la ratification du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). Des progrès ont été aussi réalisés dans le sens d'une plus grande transparence dans la gestion des finances publiques, puisqu'une revue des dépenses publiques a été effectuée et qu'un plan stratégique de réformes des finances publiques doit être adopté au cours de l'année 2011.

4.3.2 La RDC a par ailleurs bénéficié d'un allègement de la dette de 12,3 Milliards USD, soit 11,1 milliards sous l'Initiative PPTE et 1,2 milliard sous l'Initiative multilatérale. Cette décision couronne les efforts du pays en faveur de l'amélioration de ses politiques macro-économiques et lui ouvre de plus grandes capacités d'investissement dans le domaine prioritaire des infrastructures de base. Le processus de décentralisation actuellement en cours a permis de

mettre en place des gouvernements provinciaux. Ceux-ci contribuent à améliorer la gouvernance locale car ils jouent un rôle central dans la planification régionale. En outre, l'application effective du nouveau Code des marchés publics permettra d'introduire plus de transparence et d'équité dans les procédures de passation des marchés.

4.3.3 Pour ce qui est du présent projet, ce sont les règles de la Banque qui s'appliquent en matière de passation des marchés, et l'implication active des experts de la Banque, tant au niveau du Bureau régional de Kinshasa qu'au niveau du siège dans le contrôle des dossiers et des attributions, permettra de réduire considérablement d'éventuels dérapages.

#### **4.4 Durabilité**

4.4.1 La durabilité des acquis du projet procède des faits suivants : (i) l'appropriation du projet par les bénéficiaires qui seront organisés en groupements communautaires avec des capacités renforcées techniquement. Les activités agricoles, d'élevage et de pisciculture seront individualisées, mais l'utilisation des ressources naturelles se fera sur une base consensuelle qui sera obtenue au sein des groupements ; (ii) la conformité du projet avec la politique forestière nationale et l'engagement du Gouvernement de la RDC dans sa mise en œuvre ; (iii) le renforcement des capacités humaines et institutionnelles d'OCEAN et de ses partenaires.

4.4.2 Après l'achèvement du projet, le personnel d'OCEAN et les partenaires du projet continueront à assurer l'encadrement des bénéficiaires dans les 5 villages ciblés par le projet. En effet, à la fin du financement FFBC, l'appui logistique et les salaires du personnel seront assurés par OCEAN grâce à des ressources qu'il recevra soit du Gouvernement à travers un Fonds national REDD à mettre en place, soit à travers des mécanismes financiers novateurs liés au marché du carbone. Dans les deux cas, la pérennité du projet sera assurée, car la principale contrainte qui est celle de la poursuite du financement sera levée.

#### **4.5 Gestion des risques**

4.5.1 Les principaux risques du projet et les mesures d'atténuation y afférentes figurent dans le cadre logique du projet. Le risque environnemental du projet est nul, car il permettra au contraire de reboiser la forêt dégradée et de contribuera à l'atténuation des risques liés au changement climatique. Le risque d'instabilité politique s'atténue de plus en plus avec les actions de pacification en cours et la mise en place progressive d'un cadre favorable au dialogue politique encouragé par les PTF et la communauté internationale en général. Le risque qui pourrait découler de l'exécution d'un projet novateur par une entité unique, multifonctionnelle est levé par le fait que le projet sera exécuté selon l'approche « faire-faire », consistant à faire réaliser par des partenaires spécialisés, notamment l'ONG OCEAN, les tâches spécifiques relevant de leur compétence. Cette répartition des tâches et des responsabilités permet de minimiser les risques liés aux difficultés de communication et à l'instabilité socio-économique qui sont un véritable facteur limitant en RDC.

## **4.6 Développement des connaissances**

4.6.1 L'implication directe d'une institution académique telle que l'UNIKIS et d'institutions de recherche et de formation (INERA, IFA) démontre l'intérêt actif pour le développement des connaissances. En effet, il est spécifiquement prévu des activités de renforcement des capacités aussi bien pour le personnel, que pour les bénéficiaires du projet. Au niveau de l'équipe du projet, le renforcement des capacités se traduira par des formations en SIG, MRV du carbone et télédétection, qui seront dispensées par des chercheurs et l'UNIKIS. Une série de formations destinées aux techniciens de l'administration territoriale, aux leaders communautaires de la zone du projet ainsi qu'aux ONG est prévue pour améliorer les compétences générales des intervenants. Ces techniciens formeront à leur tour les bénéficiaires directs sur le terrain, ce qui permettra aux populations locales de bénéficier d'un transfert de connaissances sur les pratiques agricoles améliorées ainsi que sur l'agroforesterie. Par ailleurs, les résultats de ce projet pilote et les connaissances qu'il aura permis de recueillir seront capitalisées par le gouvernement pour bâtir une stratégie nationale REDD en RDC.

4.6.2 Les résultats et enseignements tirés de la présente opération, qui est un projet pilote, seront capitalisés par le gouvernement, qui les utilisera avec ceux des autres projets REDD pour concevoir une stratégie nationale REDD.

4.6.3 Quant à la Banque, l'inclusion de projets REDD du bassin du Congo dans son portefeuille permettra à son personnel technique de renforcer ses connaissances dans des domaines nouveaux tels que la foresterie communautaire et la REDD en forêt dense humide. Cette expérience viendra compléter celle du Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo) financé par la Banque et du *Forest Investment Program* (FIP). En effet, la Banque appuie également la République Démocratique du Congo, le Burkina Faso et le Ghana dans l'élaboration de leur stratégie de financement du FIP. L'objectif du FIP est de promouvoir la gestion durable des forêts et accroître les investissements en vue d'aider les pays à réduire les émissions de gaz à effets de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD). Ses experts bénéficieront, à travers les missions de supervision et les échanges d'informations avec l'équipe de gestion du projet, d'un renforcement de leurs capacités en matière de gestion et de suivi des projets REDD.

## **V. CADRE JURIDIQUE**

### **5.1 Instrument légal**

5.1.1 Le cadre légal du présent projet est un protocole d'accord de don entre le gouvernement de la République démocratique du Congo et la Banque. Ce document comprendra les termes et conditions du don.

## **5.2 Conditions associées à l'intervention du FFBC**

5.2.1 L'intervention du FFBC est sujette à la réalisation des conditions particulières suivantes :

### Conditions préalables au premier décaissement

5.2.2 **Le premier décaissement** des ressources du don sera subordonné à la soumission par le donataire des preuves que les conditions suivantes sont remplies:

- (i) L'ouverture dans une banque commerciale jugée acceptable par la Banque d'un compte spécial destiné à recevoir les ressources du FFBC.
- (ii) La banque dépositaire de ce compte a fourni une confirmation, sous une forme acceptable à la Banque, que les fonds du compte spécial seront séparés et traités comme un dépôt spécial destiné à l'usage exclusif pour lequel le don a été octroyé.
- (iii) Des accords pertinents ont été signés entre la RDC et l'ONG-OCEAN et entre OCEAN et les autres partenaires : IFA, INERA, UNIKIS, PCN.

## **5.3 Conformité avec les politiques de la Banque**

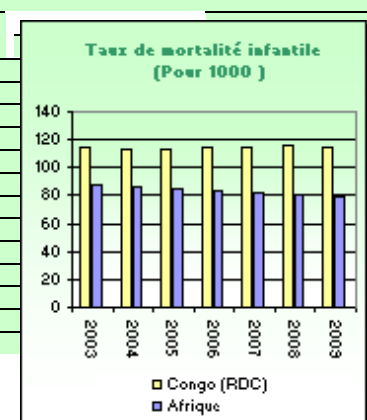
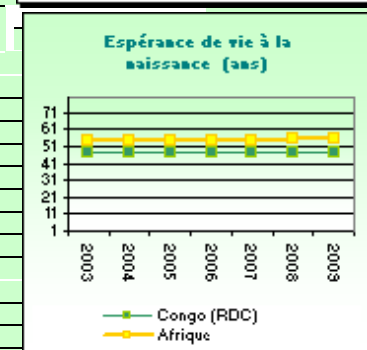
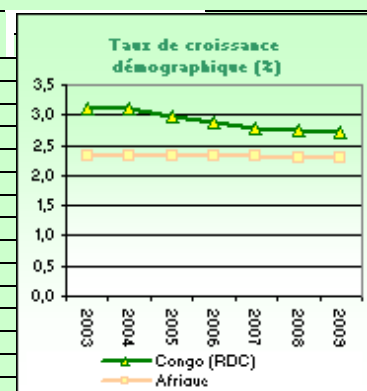
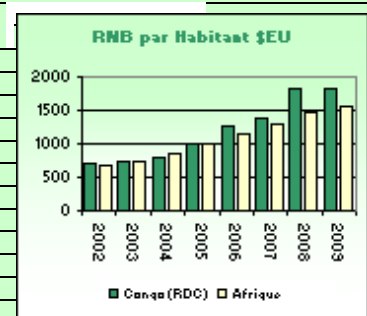
5.3.1 Le projet est conforme aux objectifs du FFBC ainsi qu'aux politiques applicables de la Banque, notamment : (i) le Document de Stratégie Pays de la Banque pour la RDC et (ii) la Stratégie à moyen terme de la Banque 2008-2012, et (iii) la Politique environnementale de la Banque.

## **VI. RECOMMANDATION**

Au regard de ce qui précède, il est recommandé d'accorder un don du FFBC n'excédant pas 2,298 millions d'euros au gouvernement de la RDC, qui servira à la réalisation du projet tel que conçu et décrit dans le présent rapport, et sera subordonné aux conditions spécifiées dans le Protocole d'Accord de Don

## APPENDICE 1 : INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES DE LA RDC

	Année	Congo (RDC)	Afrique	Pays en Développement	Pays Développés
<b>Indicateurs de Base</b>					
Superficie (*000 Km <sup>2</sup> )		2 345	30 323	80 976	54 658
Population totale (millions)	2009	66,	1 008	5 629	1 069
Population urbaine (% of Total)	2009	34,6	39,6	44,8	77,7
Densité de la population (au Km <sup>2</sup> )	2009	28,2	3,3	66,6	23,1
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2009	1 830	1 550	2 780	39 688
Participation de la Population Active - Total (%)	2009	37,6	41,2	45,6	54,6
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2009	38,5	41,2	39,8	43,3
Valeur de l'Indice sexospécifique de dévelop. humain	2005	0,398	0,525	0,694	0,911
Indice de développement humain (rang sur 169 pays)	2010	168	n.a	n.a	n.a.
Population vivant en dessous de \$ 1 par Jour (%)	2006	59,2	50,8	25,0	...
<b>Indicateurs Démographiques</b>					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2009	2,7	2,3	1,3	0,7
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2009	4,6	3,4	2,4	1,0
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2009	46,7	56,0	29,2	17,7
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2009	2,6	4,5	6,0	15,3
Taux de dépendance (%)	2009	97,3	78,0	52,8	49,0
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2009	98,2	100,7	93,5	94,8
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2009	22,5	48,5	53,3	47,2
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2009	47,8	55,7	66,9	79,8
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2009	49,4	56,8	68,9	82,7
Taux brut de natalité (pour 1000)	2009	44,3	35,4	21,5	12,0
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2009	16,8	12,2	8,2	8,3
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2009	114,9	80,0	49,9	5,8
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2009	195,3	83,9	51,4	6,3
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2009	5,9	4,5	2,7	1,8
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2008	670,0	683,0	440,0	10,0
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2005	...	0,0	61,0	75,0
<b>Indicateurs de Santé et de Nutrition</b>					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2004	10,2	42,9	78,0	287,0
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	2004	50,6	120,4	98,0	782,0
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)	2007	74,0	50,5	63,4	99,3
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2008	46,0	64,0	84,0	99,6
Accès aux services de santé (% de la population)	2005	...	61,7	80,0	100,0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2008	23,0	38,5	54,6	99,8
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SIDA	2005	3,2	4,5	1,3	0,3
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2005	3,2	313,7	161,9	14,1
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2008	74,0	83,0	89,0	99,0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2008	67,0	74,0	81,7	92,6
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2003	71,0	25,6	27,0	0,1
Apport journalier en calorie par habitant	2007	1 605	2 324	2 675	3 285
Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	2006	1,3	5,5	4,0	6,9
<b>Indicateurs d'Education</b>					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2008	90,4	100,2	106,8	101,5
Primaire - Filles	2008	82,2	91,7	104,6	101,2
Secondaire - Total	2008	34,8	35,1	62,3	100,3
Secondaire - Filles	2008	24,7	30,5	60,7	100,0
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2008	26,5	47,5	...	...
Analphabetisme des adultes - Total (%)	2008	33,4	35,2	19,0	...
Analphabetisme des adultes - Hommes (%)	2008	22,5	26,0	13,4	...
Analphabetisme des adultes - Femmes (%)	2008	43,9	44,1	24,4	...
Dépenses d'éducation en % du PIB	2005	...	4,5	0,0	5,4
<b>Indicateurs d'Environnement</b>					
Terres arables en % de la superficie totale	2008	3,0	6,0	9,9	11,6
Taux annuel de déforestation (%)	2005	...	0,7	0,4	-0,2
Taux annuel de reboisement (%)	2005	...	10,9	...	...
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2008	0,0	1,1	1,9	12,3



Source : Base des données du Département des Statistiques de la BAD;

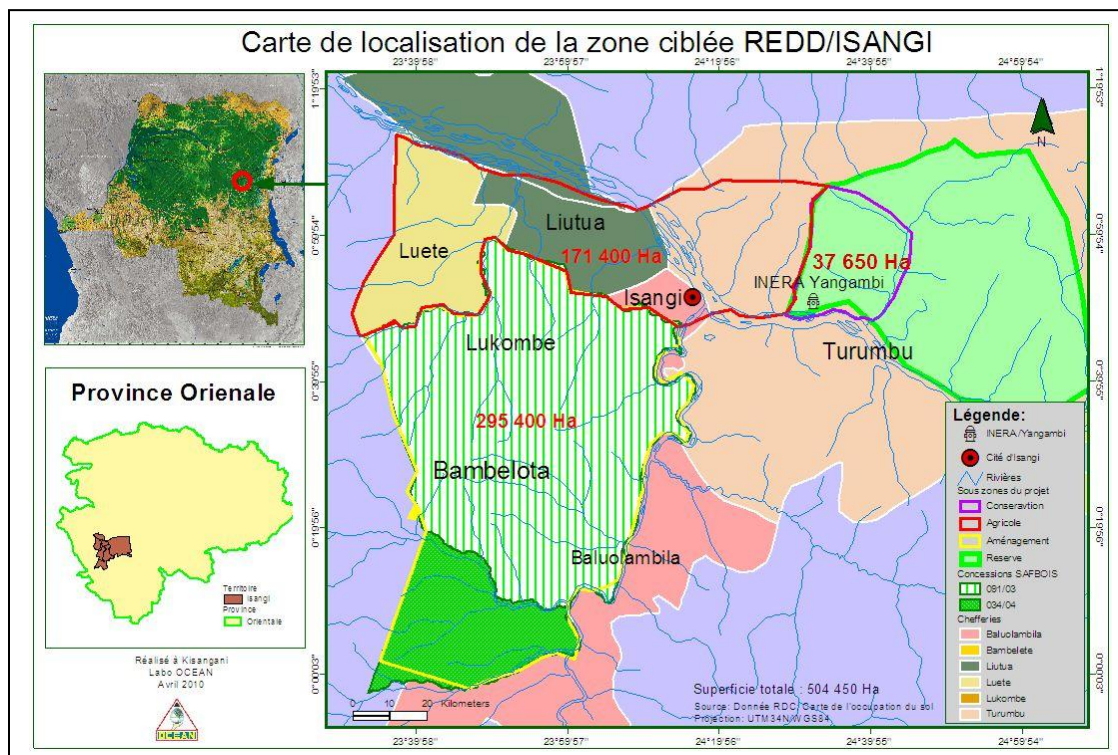
Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, WRI, PNUD, Rapports nationaux.

Notes: n.a. Non Applicable; ... : Données non disponibles.

## APPENDICE 2 : PORTEFEUILLE DE LA BANQUE EN RDC

Portefeuille des projets en RDC			Source de financement	Date de clôture	Date approbation	Montant Prêt/Don	Taux décaissement	Age
		<b>Projets nationaux</b>						
1	OWAS1	PROGRAMME D'AEPA EN MILIEU RURAL	ADF public	31-Jul-12	6-Jun-07	70.00	25.76%	3.69
2	OWAS1	Projet Multisectoriel réhabilitation Socio-économique (PMURIS)	ADF public	31-Jul-10	20-Dec-02	27.00	92.19%	8.17
3	ONEC1	Projet Réhabilitation. Hydro-électrique INGA Dis (PMEDE)	ADF public	31-Dec-14	18-Dec-07	35.70	0.00%	3.16
4	ONEC1	Projet d'électrification urbaine et périurbaine	ADF /FSF	31-Dec-15	15-Dec-10	69.69	0.00%	0.15
5	OITC1	PROJET DE REHAB. DES ROUTES NSELE - LUFU	ADF public	31-Dec-15	15-Sep-10	31.64	0.00%	0.40
6	OITC1	Projet prioritaire de sécurité aérienne	ADF public	31-Dec-15	27-Sep-10	88.60	0.00%	0.37
7	OPSM4	ADVANS BANQUE (CONGO)	ABD	30-Jun-11	4-Feb-08	0.61	53.19%	3.02
8	OPSM2	TENKE COPPER COBALT	ADB	31-Dec-11	3-Oct-07	65.97	0.00%	3.37
9	OSAN3	PROJET D'APPUI A LA REHABILITATION DU SECTEUR AGRICOLE	ADF public	31-Mar-11	19-May-04	25.00	54.00%	6.75
10	OSAN3	ETUDE SECTEUR AGRICOLE	ADF public	30-Jun-11	28-Jun-06	1.85	56.87%	4.63
11	OSAN3	REHABILITATION SECT AGRI & RURAL PROV 3K	ADF public	31-Jan-13	12-Dec-05	35.00	63.89%	5.18
12	OSAN3	PROJET D'AMENAGEMENT DU LAC TANGANYIKA	ADF public	31-Jan-12	17-Nov-04	6.79	11.63%	6.25
13	OSHD1	APPUI A REINSE SOCIO-ECONOM POST-CONFLIT	ADF public	30-Jun-11	24-Jul-07	15.00	9.65%	3.56
14	OSHD3	Sante I Appui au PDDS en Province .Orientale	ADF public	31-Mar-12	17-Mar-04	25.00	28.00%	6.92
		<b>Projets multinationaux</b>						
1	OITC1	ROUTE KETTA-DIOUM	ADF public	31-Dec-18	25-Sep-09	61.90	0.00%	1.38
2	OITC1	ETUDE PONT ROUTE-RAIL KINSHASA/BRAZZAVILLE	ADF public	30-Jun-11	3-Dec-08	3.59	0.00%	2.19
		<b>Total</b>				<b>563.34</b>	<b>24.70%</b>	<b>3.70</b>

# ANNEXE 1 : CARTE DE LOCALISATION DE LA ZONE DU PROJET



## ANNEXE 2 : COUTS DETAILLES DU PROJET

### CALENDRIER DES DEPENSES PAR COMPOSANTE ET PAR ACTIVITE- Coûts de base en €

N°	COMPOSANTES	2011	2 012	2013	Total
<b>A</b>	<b>Gestion forestière et pratique durable</b>	<b>348 110</b>	<b>264 375</b>	<b>123 725</b>	<b>736 210</b>
A1	Elaboration du plan d'aménagement du territoire d'Isangi (OCEAN)	59 700	34 700	16 600	111 000
A2	Micro-zonage et cartographie participatifs dans 5 villages ciblés dans la zone du projet (OCEAN)	174 610	137 725	73 925	386 260
A3	Appui à l'agroforesterie dans 5 villages ciblés (IFA et INERA)	30 600	28 750	6 600	65 950
A4	Information, Education et Communication sur la gestion durable des ressources (PCN)	83 200	63 200	26 600	173 000
<b>B</b>	<b>Moyens de subsistance et développement économique</b>	<b>469 794</b>	<b>201 900</b>	<b>43 200</b>	<b>714 894</b>
B1	Renforcement des capacités et accompagnement des communautés locales sur les alternatives agropastorales (IFA, INERA et PCN)	291 854	52 200	27 600	371 654
B2	Promotion de l'élevage de petits bétails comme alternatives de moyens de subsistance dans le 5 villages ciblés (IFA et INERA)	44 200	13 200	6 600	64 000
B3	Promotion de la rizi-pisciculture dans les 5 villages ciblés (IFA et INERA)	46 500	500	0	47 000
B4	Conservation, stockage, évacuation et commercialisation des productions dans les 5 villages ciblés (IFA et PCN)	87 240	136 000	9 000	232 240
<b>C</b>	<b>Suivi écologique et socio-économiques et données de références</b>	<b>162 000</b>	<b>52 000</b>	<b>52 000</b>	<b>266 000</b>
C1	Renforcement des capacités de cadres et techniciens locaux sur le MRV et les SIG (UNIKIS)	12 500	0	0	12 500
C2	Réalisation d'une étude prospective et analytique dans la zone du projet (OCEAN, IFA, INERA, UNIKIS, PCN et MECNT)	30 000	0	0	30 000
C3	Evaluation des scénarios de référence (UNIKIS)	30 000	0	0	30 000
C4	Développement du système MRV pour le suivi de stock de carbone (UNIKIS)	49 500	12 000	12 000	73 500
C5	Suivi-Evaluation des activités (MECNT)	40 000	40 000	40 000	120 000
<b>D</b>	<b>Gestion du projet</b>	<b>139 862</b>	<b>125 662</b>	<b>77 246</b>	<b>342 770</b>
D1	Biens	14 200	0	0	14 200
D2	Personnel	109 602	109 602	61 226	280 430
D3	Coûts Opérationnels	16 060	16 060	16 020	48 140
<b>Coût de base</b>		<b>1 119 766</b>	<b>643 937</b>	<b>296 171</b>	<b>2 059 874</b>
Imprévus physiques		0	0	0	0
Hausse des prix (7% composés)		78 384	93 306	66 651	238 341
<b>COUT TOTAL</b>		<b>1 198 150</b>	<b>737 243</b>	<b>362 822</b>	<b>2 298 215</b>

**CALENDRIER DES DEPENSES PAR CATEGORIES (Coûts de base en euro)**

CATEGORIES	A NNEES			TOTAL	M. locale	Devises
	2011	2012	2013			
<b>1 TRAVAUX</b>	<b>62 000</b>	<b>21 500</b>	<b>21 000</b>	<b>104 500</b>	<b>104 500</b>	<b>0</b>
Travaux (agricoles, piscicoles, pistes)	62 000	21 500	21 000	104 500	104 500	0
<b>2 BIENS</b>	<b>314 204</b>	<b>23 200</b>	<b>600</b>	<b>338 004</b>	<b>146 396</b>	<b>191 608</b>
Véhicules	104 000	0	0	104 000	0	104 000
Motos	28 000	0	0	28 000	0	28 000
Equipements informatiques	11 700	0	0	11 700	0	11 700
Matériels de bureau	5 000	0	0	5 000	2 000	3 000
Equipements agricoles	100 000	0	0	100 000	100 000	0
Boutures de manioc, Semences de maïs et riz	13 854	0	0	13 854	13 854	0
Alevins pour les étangs piscicoles pilotes d'alévinage	2 500	0	0	2 500	2 500	0
Géniteurs de porc, de chèvres et de poules	8 800	0	0	8 800	8 800	0
Autres équipements	40 350	23 200	600	64 150	19 242	44 908
<b>3 SERVICES</b>	<b>70 000</b>	<b>128 025</b>	<b>53 325</b>	<b>231 350</b>	<b>231 350</b>	<b>0</b>
Consultants	60 000	128 025	53 325		78 100	0
<b>4 PERSONNEL</b>	<b>175 602</b>	<b>175 602</b>	<b>94 226</b>	<b>445 430</b>	<b>445 430</b>	<b>0</b>
<b>5 COUTS OPERATIONNELS</b>	<b>497 960</b>	<b>305 610</b>	<b>127 020</b>	<b>930 590</b>	<b>930 590</b>	<b>0</b>
<b>COUT DE BASE</b>	<b>1 119 766</b>	<b>643 937</b>	<b>296 171</b>	<b>2 059 874</b>	<b>1 858 266</b>	<b>201 608</b>
Imprévus physiques	0	0	0	0	0	0
Hausse de prix	78 384	93 306	66 651	238 341	223 327	15 015
<b>TOTAL</b>	<b>1 198 150</b>	<b>737 243</b>	<b>362 822</b>	<b>2 298 215</b>	<b>2 081 593</b>	<b>216 623</b>

### **ANNEXE 3 : DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACQUISITION DES TRAVAUX, BIENS ET SERVICES**

1.1 Toute acquisition de biens, travaux et services financés au titre du fonds FFBC se fera conformément aux règles et procédure de la Banque pour l'acquisition des biens et travaux (Edition de Mai 2008) ou selon le cas, aux règles de procédure de la Banque pour l'utilisation des consultants (Edition de Mai 2008), telles que modifiées par les procédures opérationnelles du FFBC, à l'aide des dossiers d'appel d'offres types de la Banque

1.2 Travaux : Les travaux de mise en œuvre des activités alternatives à la déforestation et à la dégradation des forêts ; de mise en place des fermes agropastorales, des étangs d'alevinage, des pépinières, des champs agro-forestiers et des champs pilotes de démonstration qui serviront pour l'apprentissage des paysans, de maîtrise et la production/acclimatation des intrants biologiques, de construction des magasins de stockage et de réhabilitation des pistes rurales, se feront en régie. Ces travaux peu importants, sont dispersés et localisés dans les zones d'accès difficile et il y a peu de chances que les entreprises qualifiées à des offres assorties de prix raisonnables.

1.3 Biens : le marché relatif à la fourniture du matériel roulant, estimé à 132.000 Euros et le marché des équipements agricoles estimés à 100.000 Euros, seront conclus par Appel d'Offres National (AON). Ces fournitures seront regroupés en trois lots distincts comprenant : (1) les véhicules pour 104.000 euros ; (2) les motocyclettes pour 28.000 euros ; et (3) les équipements agricoles pour 100.000 Euros. Le marché de fourniture des équipements informatiques et de bureau pour un montant global de 16.700 Euros, les équipements agricoles, les semences améliorées de maïs et de riz, les intrants agro-forestiers et pour les cultures vivrières, ainsi que divers autres équipements d'un montant global de 189 304 Euros, seront acquis par consultation de fournisseurs. Tous ces biens sont disponibles sur le marché local et il existe dans le pays un nombre suffisant de fournisseurs capables de livrer ce type de biens à des prix concurrentiels.

1.4 Services : les services de consultants seront fournis par des cabinets de consultants, et/ou ONG, ainsi que des consultants individuels. Il s'agit des services suivants : (1) consultants individuels pour des prestations spécifiques et ponctuelles dont la durée n'excèdera pas six mois ; (2) Etude Topographie et établissement des cartes, Levé et bornage des parcelles, Elaboration d'un registre foncier rural, Etablissement des certificats de possession foncières pour un montant total estimé à 231.350 Euros ; (3) Mise en place d'un système d'Information Géographique SIG (y compris fourniture, installation du logiciel et la formation à son utilisation) pour un montant total estimé à 10.000 Euros . Le processus de sélection des cabinets de consultants /ONG s'effectuera sur la base de listes restreintes et la méthode d'évaluation des propositions sera basée sur la qualité et le coût (SBQC) pour tous les bureaux. Toutefois, pour les consultants individuels, la méthode de sélection reposera sur la procédure de la Banque en matière de sélection de consultants individuels.

1.5 Pour les contrats dont l'équivalent en Euro est estimé à moins de 200.000 UC attribués à des cabinets de consultants et de 50.000 UC attribués à des consultants individuels, le donataire peut limiter la publication de l'avis à manifestation d'intérêt dans les journaux nationaux et régionaux. Cependant, tout consultant qui souhaite fournir les services

sollicités peut exprimer son intention de figurer sur la liste restreinte. Pour les contrats dont l'équivalent en Euro est estimé à plus de 200.000 UC pour les cabinets de consultants et de 50.000 UC pour les consultants individuels, l'avis à manifestation d'intérêt devra être publié sur le site Internet de la Banque et sur UNDB online.

1.6 Divers Les frais consécutifs aux voyages, indemnités des experts et du personnel affectés au projet, les contrats relatifs aux frais de fonctionnement tels que fournitures, maintenance des équipements, communication, carburants etc. et autres frais divers de fonctionnement liés au projet seront acquis conformément aux dispositions du Manuel de procédures administratives et financières préparé par le projet et préalablement approuvé par FFBC.

### **Revue à priori**

1.7 Les documents suivants sont soumis à la revue et approbation préalable de la Banque avant leur publication : Avis Général de passation des marchés, Avis d'appel d'offres, Dossiers d'appel d'offres ou Demandes de propositions aux consultants, Rapport d'évaluation des offres des entreprises/fournisseurs comportant les recommandations relatives à l'attribution des marchés ou Rapport d'évaluation des propositions techniques des consultants, Rapports d'évaluation des propositions financières des consultants comportant les recommandations d'attribution accompagnées du procès verbal de négociations et du projet de contrat paraphé, ○ Projets de marchés des biens/travaux s'ils sont modifiés et différents des projets de contrat figurant dans les dossiers d'appel d'offres.

### **Procédures à posteriori**

1.8 Compte tenu du nombre de petits marchés qui seront traités dans le cadre de la consultation des fournisseurs, les marchés de biens, d'un montant maximum de 20.000 Euros seront soumis à un examen a posteriori par la Banque. L'organe d'exécution mettra en place et maintiendra un système efficace d'enregistrement et classement de tous les dossiers et correspondances, y compris les demandes de listes de prix, les fiches d'évaluation et d'attribution de contrats, relatifs à ces acquisitions à des fins de revue périodique par des missions de la Banque ou par tout auditeur recruté dans le cadre de l'audit des Etats financiers du projet. L'audit à posteriori de la passation des marchés, dont l'objet est de vérifier si les activités de passation des marchés ont été correctes seront entreprises à l'occasion de la première mission de supervision qui suit la fin de la passation des marchés. La revue déterminera s'il est nécessaire d'apporter des modifications aux modalités de passation des marchés. L'organe d'exécution recueillera les données sur le processus de passation des marchés et les intégrera comme partie des rapports d'activités trimestriels à soumettre au Secrétariat du FFBC.

### **Législation et réglementation nationales**

1.9 L'examen des lois et réglementations nationales concernant la passation des marchés de la République Démocratique du Congo qui remontent à 1969 et s'appliquaient jusque-là, a révélé les principales faiblesses suivantes : (i) absence d'annonce publique des opportunités et de publication des résultats des attributions de la commande publique ; (ii) libre accès non avéré à la commande publique ; (iii) inexistence de système efficace de recours des soumissionnaires ;

(iv) critères d'évaluation non mentionnés dans les dossiers de passation des marchés ; (v) absence de dispositions relatives à la fraude et la corruption etc.

1.10 Un nouveau Code des marchés publics a été adopté puis promulgué depuis le 27 avril 2010 par le Chef de l'Etat. Un plan d'action a été également élaboré en vue de l'application effective de la loi qui prévoit : (i) l'élaboration et promulgation des textes d'application et dossiers standards ; (ii) la mise en place du dispositif institutionnel, comprenant l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), la Direction Générale des marchés Publics (DGMP), la Comité de Gestion des Marchés Publics (CGMP) ; (iii) la dotation en personnel de ces organes. Ce processus est censé se mettre en œuvre sur une période de cinq (5) mois devant arriver à son terme à fin septembre 2010. La Banque, à travers CDFO, suit de près ce processus, avec l'objectif, essentiellement d'harmoniser les dispositions d'application du texte avec celles de partenaires au développement en vue d'optimiser les délais de passation des marchés. Le nouveau code promulgué n'étant pas encore d'application, tous les marchés du projet financés par les ressources du FFBC se feront conformément aux règles et procédures de la Banque

### **Organe d'exécution**

1.11 L'UCPFCN sera chargée de la gestion des opérations de passation de marchés du projet. Les ressources, capacités, expertise et expérience de l'UCPFCN ont été analysées et jugées acceptables pour lui confier les activités de passation des marchés requises dans le cadre du projet. Toutefois, un encadrement (formations, séances de travail, mise à niveau etc.) pour l'utilisation des règles de procédure de la Banque en matière d'acquisition sera fait avant même le lancement du projet par la Banque.

### **Plan de passation des marchés**

1.12 La Coordination nationale REDD en collaboration avec OCEAN et l'UCPFCN a préparé et transmis à la Banque, avant les négociations, un plan de passation des marchés. La Banque l'a examiné et jugé conforme avec le protocole d'accord de don ainsi qu'avec ses Règles en la matière. Ce plan de passation des marchés couvre une période initiale de 12 mois et sera mis à jour par le Donataire tous les six mois ou selon que de besoin, mais toujours sur les 12 mois suivants pendant la durée de mise en œuvre du projet. Toute proposition de révision du plan de passation des marchés sera soumise à la Banque pour approbation préalable.